

Communiqué de presse | 27 octobre 2017

Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E)

La participation politique des personnes handicapées doit être encouragée

Procap et AGILE.CH se réjouissent que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats ait déposé aujourd'hui un postulat appelant à promouvoir la participation politique des personnes avec handicap, après avoir auditionné des représentants d'organisations de personnes handicapées.

Il est plus que temps d'agir face aux nombreux obstacles qui entravent encore la participation politique des 1,8 million de personnes handicapées qui vivent en Suisse aujourd'hui. Ces dernières sont toujours largement sous-représentées à tous les niveaux politiques, tant au législatif qu'à l'exécutif. Leur droit de vote est compromis non seulement par divers obstacles matériels et difficultés de communication, mais aussi par les nombreux préjugés dont elles font l'objet (voir document «Obstacles»). «Cette situation n'est pas digne d'un pays politiquement aussi développé que la Suisse et doit changer», affirme Alex Fischer, responsable Politique chez Procap Suisse.

D'indispensables mesures de soutien à la participation politique

Procap et AGILE.CH se félicitent donc que la CSSS-E ait aujourd'hui déposé à l'unanimité un postulat chargeant le Conseil fédéral d'examiner quelles mesures permettraient de lever les obstacles à la participation politique des personnes handicapées. Elle avait au préalable auditionné des représentants d'organisations d'aide aux personnes handicapées dans le cadre de l'examen de la pétition¹ soumise par Procap et AGILE.CH visant à encourager la participation politique des personnes en situation de handicap.

«Nombre d'entre elles souhaitent exercer leurs droits civils, participer à la vie politique et assumer une responsabilité politique. Elles veulent exercer leur pouvoir de codécision», explique Suzanne Auer, secrétaire centrale d'AGILE.CH. «La Confédération a un rôle clé à jouer pour éliminer les obstacles qui subsistent.»

Contexte

Procap et AGILE.CH ont mené une action de sensibilisation devant le Parlement fédéral avant les élections fédérales de 2015, sous la devise «Les personnes avec handicap votent et sont éligibles». Elles ont ensuite remis au Parlement une pétition demandant à ce que la participation politique des personnes avec handicap soit encouragée, en s'appuyant sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Suisse en 2014 et dont l'article 29 requiert la pleine participation des personnes avec handicap à la vie politique et à la vie publique.

Comment encourager la participation politique des personnes avec handicap?

- La Confédération, les cantons et les communes éliminent activement les obstacles de manière à permettre aux personnes avec handicap de participer aux élections et votations. Ils rendent les documents d'élection et de votation accessibles à toutes les personnes avec handicap en utilisant un langage simple et des caractères de grande taille et contrastés, en traduisant en langue des signes, en recourant à l'écriture braille, etc.
- La Confédération, les cantons et les communes éliminent activement les obstacles matériels et techniques de manière à garantir l'accès aux locaux de vote ainsi qu'aux bâtiments où se tiennent des discussions politiques, réunions de commission, etc.
- Les services d'assistance requis en fonction du handicap sont garantis et financés de manière à offrir aux élu-e-s et fonctionnaires avec handicap les mêmes chances de participer à la vie politique que les représentant-e-s politiques sans handicap.
- Les partis pratiquent une politique active d'égalité afin d'assurer l'égalité des chances pour les personnes avec handicap.
- Les partis éliminent activement les obstacles, démontent les préjugés et promeuvent la participation politique des personnes avec handicap en menant des mesures d'information et de sensibilisation auprès de leurs membres.
- Les partis et les élu-e-s politiques ouvrent des portes à la participation politique pleine et entière des personnes avec handicap, mettent en œuvre des programmes de suivi et inscrivent des personnes avec handicap sur leurs listes électorales.
- Les électeurs et électrices suisses ont, lors des élections, la possibilité réelle de voter pour des personnes avec handicap.

Pour plus d'informations:

Pétition:

https://www.procap.ch/fileadmin/user_upload/customers/redesign_procap/Aktuell/News/Newstexte_2017/20150908_Petition_AGILECH_Procap_fr.pdf

Obstacles à la participation politique des personnes avec handicap:

https://www.procap.ch/fileadmin/user_upload/customers/redesign_procap/Angebote/Beratung_Information/Politik/Gleichstellung/150908_f_Infoblatt_politische_Partizipation_Procap_AGILE.CH.pdf

Contact pour toute question:

Alex Fischer, responsable Politique, Procap Suisse: 078 781 21 71

Suzanne Auer, secrétaire centrale, AGILE.CH: 079 592 00 32

Procap Suisse

Centre médias

Franziska Stocker

Tél. direct: 062 206 88 90 (lu/ma, je/ve)

Tél. centrale: 062 206 88 88

E-mail: franziska.stocker@procap.ch

ⁱ 15.2030 Pétition Participation politique des personnes avec handicap